Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Conseil des universités

Dix-neuvième rapport annuel 1987-1988

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le Conseil des universités

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08315-2
ISSN 0383-4611
© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Conseil des universités pour l'exercice terminé le 31 juillet 1988.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science,

Claude Ryan

Sainte-Foy, octobre 1988

Monsieur Claude Ryan
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Science
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 17 de la Loi du Conseil des universités, j'ai l'honneur de vous présenter le dix-neuvième rapport annuel du Conseil. Il couvre la période d'activités s'étendant du 1er août 1987 au 31 juillet 1988.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Président,

Jacques L'Ecuyer

Sainte-Foy, octobre 1988

Table des matières

1. Introduction 9

Composition du Conseil des universités au 31 juillet 1988 9

1.1 Mot du président 10

— Le financement du système universitaire québécois 11

— La coordination des activités des universités 12

— L'enseignement 12

— La recherche 13

— Études sectorielles 14

2. Les ressources du Conseil 17

2.1 Les ressources financières 17

2.2 Les ressources technologiques 17

2.3 Les ressources humaines et l'organisation de la permanence (organigramme) 17

2.4 L'organisation fonctionnelle des comités 19

— Comité des programmes 19

— Commission de la recherche universitaire 19

— Comité du financement 19

— Comité ad hoc sur l'étude sectorielle en sciences sociales 19

— Comité ad hoc sur la coordination de l'enseignement supérieur 20

— Comité ad hoc sur la participation du gouvernement fédéral dans l'enseignement postsecondaire 20

3. Les activités réalisées par le Conseil 21

3.1 Le bilan statistique 21

3.2 Description des études réalisées ou entreprises 21

3.3 Les travaux des comités statutaires 22

3.3.1 Les travaux du Comité des programmes 22

3.3.2 Les travaux de la Commission de la recherche universitaire en 1987-1988 25

3.3.3 Les travaux du Comité du financement en 1987-1988 26

4. Conclusion 27

Annexe I 29

Publications du Conseil des universités en 1987-1988 29

— Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science en 1987-1988 29

— Autres publications du Conseil des universités en 1987-1988 29

Annexe II 31

Liste des membres des comités statutaires 31

Annexe III 35

Liste des membres des comités ad hoc en fonctionnement en 1987-1988 35

Annexe IV 37

Liste nominative de la permanence du Conseil 37

1. Introduction

L'exercice 1987-1988 constitue la vingtième année d'existence du Conseil des universités puisqu'il a été créé en 1968 par une loi spéciale (C.64) avec la mission « de donner des avis au ministre de l'Éducation[1] sur les besoins de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire et de lui faire part des recommandations sur les mesures à prendre pour combler les besoins ».

Dans le cadre de ce mandat, le Conseil peut de sa propre initiative entreprendre des études qui mèneront à un avis au ministre ou répondre à une demande formelle du ministre. Parmi les demandes formelles, certaines sont statutaires, c'est-à-dire que le ministre a l'obligation de demander l'avis du Conseil. D'après l'article 4 du chapitre 65 de la Loi (1968) :

« 4. Le ministre de l'Éducation est tenu de soumettre à l'avis du Conseil :

a) tout plan qu'il entend mettre en oeuvre pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire, à chaque phase majeure de son élaboration ;

b) les budgets annuels de fonctionnement et d'investissements des établissements d'enseignement supérieur ;

c) la répartition, entre les établissements d'enseignement supérieur, du montant global des crédits annuels dégagés pour fins d'enseignement supérieur et de recherche universitaire ;

d) les mesures qu'il entend adopter pour assurer la coordination entre les établissements d'enseignement supérieur ;

e) des règles relatives à la standardisation des méthodes comptables des établissements d'enseignement supérieur. »

Conformément à l'article 5 de cette même loi, le Conseil se compose de 16 membres et d'un président dont neuf personnes proviennent du milieu universitaire, quatre du monde des affaires et du travail, deux du gouvernement et le président de la Commission de la recherche universitaire.

Le tableau suivant donne la liste nominale des membres qui ont constitué le Conseil avec leur fonction et la date d'expiration de leur mandat.

Composition du Conseil des universités au 31 juillet 1988

NOM	FONCTION	DATE D'EXPIRATION DU MANDAT
Monsieur Jacques L'Ecuyer	Président	18 novembre 1991
Membres :		
Monsieur Bernard Bonin	Président du Comité des programmes et de la Commission de la recherche universitaire Montréal	29 avril 1990
Monsieur André Boutin	Vice-président Northern Telecom Canada Ltée Montréal	19 septembre 1988
Monsieur Esteban Chornet	Professeur Département de génie chimique Faculté des sciences appliquées Université de Sherbrooke	4 mars 1991
Monsieur Yvon Daneau	Premier vice-président-conseil délégué à la présidence Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec Lévis	16 décembre 1991

1 *Devenu le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.*

Composition du Conseil des universités au 31 juillet 1988 (suite)

NOM	FONCTION	DATE D'EXPIRATION DU MANDAT
Monsieur Paul Davenport	Vice-principal à la planification Université McGill Montréal	9 juillet 1990
Madame Thérèse Gouin-Décarie	Professeure Département de psychologie Université de Montréal	9 juillet 1990
Madame Chantal Lavigne	Coordonnatrice des services de mésadaptation sociale CRSSS de Montréal	19 septembre 1988
Monsieur Michel Leclerc	Vice-président Université du Québec Sainte-Foy	5 août 1991
Monsieur Guy Létourneau	Sous-ministre adjoint à la science Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science Québec	
Monsieur Sean McEvenue	Vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la planification Université Concordia Montréal	9 juillet 1990
Monsieur José Roy	Substitut du procureur Bureau des substituts du procureur Amos	19 septembre 1988
Monsieur Louis Trotier	Professeur Département de géographie Université Laval Sainte-Foy	18 septembre 1988
Monsieur Christian Veilleux	Étudiant École Polytechnique Montréal	3 octobre 1989

Monsieur Michel Gervais, recteur de l'Université Laval et monsieur Marcel Gilbert, sous-ministre au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ont siégé au Conseil une partie de l'année et l'ont quitté pour exercer leur charge respective. Leur contribution significative justifie une mention dans le présent rapport.

Au cours de l'exercice 1987-1988, le Conseil a, comme par les années antérieures, effectué des réflexions en profondeur sur le système universitaire québécois ; réflexions qui se sont matérialisées par le dépôt d'un certain nombre d'études, la formulation d'avis au ministre et la poursuite de travaux de recherche de longue haleine.

Pour réaliser ces travaux, le Conseil s'est situé dans une compréhension et une perspective du système universitaire dont témoignera le rapport du président présenté dans le chapitre suivant. Il a en outre compté sur l'expertise de ses ressources et le travail de ses comités et commission statutaires et ad hoc pour bénéficier du maximum d'éclairage et s'assurer que ses recommandations répondaient bien aux besoins du système universitaire.

Les chapitres deux et trois feront successivement état des ressources consommées par le Conseil, des activités réalisées et des travaux produits et de la contribution spécifique des principaux comités.

1.1 Mot du président

La fonction principale du Conseil des universités, telle que prévue dans sa Loi Constitutive, est « de donner des avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur les besoins de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire et de lui faire des recommandations sur les mesures à prendre pour combler ces besoins ». De par sa fonction, le Conseil se situe donc au coeur du système universitaire québécois dont il doit constamment analyser les besoins et les orientations et recommander des actions appropriées à son développement. Parmi les

questions qui ont préoccupé l'enseignement supérieur et le Conseil au cours de l'année 1987-1988, mentionnons le financement des universités, la coordination de leurs activités, l'évolution des missions d'enseignement et de recherche et enfin l'évaluation de leurs activités.

— Le financement du système universitaire québécois

Depuis plusieurs années, la question financière est au coeur des préoccupations des responsables du réseau universitaire. C'est qu'au cours de la dernière décennie, les universités québécoises ont perdu à peu près le tiers des revenus que leur procurait chaque étudiant inscrit. Il en est résulté des conséquences sérieuses, les plus apparentes étant sans doute les déficits de la plupart des établissements qui globalement dépassent maintenant 100 millions de dollars. D'autres conséquences sont tout aussi inquiétantes : vétusté des équipements, nombre insuffisant de professeurs qu'on doit alors remplacer par des chargés de cours, pauvreté des bibliothèques, etc. Le gouvernement a reconnu la gravité de la situation financière des universités et injecté l'an dernier des crédits additionnels pour leur permettre de faire face à leurs difficultés. Ces crédits ont effectivement amené une amélioration et permis à plusieurs établissements de retrouver l'équilibre budgétaire. On ne peut cependant en conclure que tout va pour le mieux dans le système d'enseignement supérieur. Certaines universités présentent toujours une santé financière inquiétante. De plus, les problèmes identifiés précédemment restent pour la plupart en suspens, les crédits ajoutés n'ayant pas permis de leur apporter de solution à long terme.

Qu'il en soit ainsi n'est guère surprenant. Les sommes (subventions gouvernementales et frais de scolarité) que reçoit tout établissement universitaire pour chaque étudiant inscrit, et qui constituent l'essentiel de son budget, sont toujours largement inférieures en dollars constants à celles qu'il recevait il y a à peine une décennie. Elles sont aussi moindres que celles que reçoivent les universités ontariennes pour des services identiques. Bien plus, elles sont à peine supérieures à ce qu'une université québécoise pouvait recevoir au tout début des années 60, c'est-à-dire à une époque où l'enseignement supérieur était peu développé et mal financé, ses établissements offrant alors une gamme beaucoup plus restreinte de services.

Le sous-financement des universités du Québec demeure un problème grave et ses répercussions se font sentir sur de nombreux aspects de leur activité. La désuétude de plusieurs équipements et la relative pauvreté des bibliothèques affectent la richesse de la formation. La proportion élevée de chargés de cours ne peut manquer de toucher la continuité des programmes et la qualité de l'encadrement. Quant à la recherche, son développement est menacé, les coûts indirects qu'elle génère ne pouvant toujours être assumés. Il faut donc espérer que le gouvernement continuera ses efforts pour redonner aux universités du Québec les revenus dont elles ont besoin pour réaliser pleinement leur mission.

Si le niveau de financement du système universitaire constitue toujours la préoccupation majeure, la recherche d'une formule de répartition des subventions gouvernementales entre les établissements a continué de retenir l'attention. La question est sensible, car cette formule affectera les répartitions futures et pourra servir à estimer les inéquités passées et donc permettre d'apporter des corrections aux bases présentes de financement. Sa recherche est difficile étant donné qu'il faut traiter équitablement des établissements offrant des gammes de services passablement diversifiées et oeuvrant dans des contextes souvent fort différents. Enfin, la situation générale de sous-financement accentue la difficulté dans la mesure où chaque établissement s'imagine toujours plus mal traité que son voisin.

Les discussions et les réflexions sur une nouvelle formule de financement ont été particulièrement intenses au cours de la dernière année. Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science souhaite en effet proposer dès 1989 une méthode plus équitable de financement. Plusieurs établissements ont donc profité de la dernière année pour faire valoir leur point de vue sur la question. En outre, la répartition des crédits additionnels accordés par le gouvernement a été l'occasion pour plusieurs de souligner les forces et les faiblesses des modèles utilisés.

Le caractère souvent passionné des discussions entourant la recherche d'une formule de financement ne laisse pas de déconcerter. S'il est normal pour chaque établissement de faire valoir son point de vue de la façon la plus étoffée possible, il est difficile d'accepter que ces discussions soient l'occasion de susciter ou de ressusciter des rivalités interinstitutionnelles. La gravité de la situation financière de certains établissements compte sans doute pour beaucoup dans cet état de choses ; mais trop acerbes, ces discussions n'aident guère à la recherche de solutions équitables et valables, et en dernière analyse, desservent les établissements eux-mêmes auprès du public. Il faut donc espérer des débats aussi constructifs que possible.

Il faudra encore beaucoup d'efforts et de compréhension avant d'en arriver à des solutions durables et raisonnables des problèmes financiers des universités québécoises. Car des questions importantes, nécessitant des choix difficiles, restent en suspens. Le Conseil des universités, par exemple, a recommandé à plusieurs reprises de hausser les frais de scolarité, ce qui permettrait de rétablir un niveau plus acceptable de financement sans augmenter la part déjà très élevée

de l'État. De même, dans la répartition des subventions gouvernementales, il faudra maintenir un certain équilibre entre les sous-réseaux linguistiques et entre les services offerts dans les diverses régions du Québec. Enfin, il faudra veiller attentivement aux effets potentiels sur le fonctionnement des universités. Ces questions, souvent abordées par le Conseil au cours des dernières années, sont cruciales dans le débat actuel. Il faut espérer qu'elles soient abordées sereinement, avec comme objectifs l'intérêt public et la meilleure santé de l'enseignement supérieur québécois.

— La coordination des activités des universités

Même si l'on reconnaît aux universités une large autonomie dans la poursuite de leur mission, il est évident que cette liberté est subordonnée à la nécessité de fournir à la population québécoise des services appropriés et de qualité raisonnable, et d'utiliser avec efficience les deniers de l'État. Pas question, par exemple, de multiplier sans limite les activités coûteuses. Il faut donc coordonner les activités des établissements et planifier leur développement. C'est d'ailleurs là l'un des mandats les plus importants du Conseil des universités.

Cette coordination est toujours difficile à réaliser, dans la mesure où le système d'enseignement supérieur repose sur l'autonomie des universités qui font leur propre analyse des besoins sociaux et ajustent en conséquence leurs activités. Il en résulte un réseau d'établissements aux missions diversifiées et aux approches variées. Ce sont là des dimensions qui font sa richesse et qu'il faut respecter. La coordination d'un système aussi décentralisé présente donc un défi permanent, qu'il est néanmoins essentiel de relever.

Le Conseil a consacré une partie de ses énergies, au cours de la dernière année, à réfléchir à cette question et à mettre au point des mécanismes susceptibles de conduire à une meilleure coordination des activités universitaires. Un projet a été présenté aux divers partenaires du réseau universitaire. Leurs commentaires devraient parvenir au Conseil au cours de l'automne et conduire à la formulation d'un avis.

L'approche du Conseil repose en grande partie sur la préparation périodique d'un rapport de conjoncture, c'est-à-dire sur une analyse fouillée de l'état et des besoins de l'enseignement supérieur québécois. Cette analyse devrait ensuite donner lieu à la formulation par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, d'objectifs que les établissements seraient invités à poursuivre au cours des années du cycle de planification. Même s'il compte essentiellement sur l'adhésion volontaire des universités, ce processus n'exclut pas la présence de mécanismes incitatifs pour promouvoir la poursuite des objectifs du réseau. Le Conseil espère qu'un tel processus permettra de resserrer l'action des universités et de leurs partenaires et d'accroître la collaboration interinstitutionnelle, deux conditions qui paraissent de plus en plus importantes dans le contexte actuel où se multiplient les attentes à l'endroit des universités, sans que n'augmentent en proportion leurs ressources.

— L'enseignement

L'enseignement reste l'activité la plus importante des universités québécoises. Le nombre d'étudiants inscrits dans leurs divers programmes a continué de croître au cours de la dernière année. Cette croissance a cependant été légère. Bien plus, les dernières statistiques disponibles en provenance de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec montrent une stabilisation des nouvelles inscriptions dans les programmes de baccalauréat et une décroissance très nette dans les programmes de certificat. Si cette tendance se maintient, il faut donc s'attendre à une stabilisation, voire à une décroissance des clientèles universitaires au cours des toutes prochaines années.

Cette tendance ne manque pas d'inquiéter, car les statistiques disponibles, reprises dans une étude en cours au Conseil des universités, montrent clairement que, toute proportion gardée, le Québec traîne encore derrière l'Ontario pour le nombre d'inscrits dans les programmes de baccalauréat et pour le nombre de diplômes de baccalauréat décernés. De fait, cette situation constitue l'une des raisons qui a incité le Conseil à entreprendre l'étude mentionnée plus haut sur le cheminement des étudiants. D'autres raisons militaient aussi en faveur de cette étude, en particulier certaines données indiquant des taux d'échecs et d'abandons élevés.

Le Conseil a voulu clarifier le plus possible la situation. C'est pourquoi il a entrepris de recenser les données disponibles un peu partout permettant d'éclairer le comportement de l'étudiant de la fin de la décennie 1980. Les résultats sont intéressants et étonnants. Ils laissent entrevoir une évolution sensible par rapport au comportement de l'étudiant des années 60 : travail extérieur fréquent, alternance étude — travail, études à temps partiel, etc. Plusieurs questions restent cependant sans réponse et devront faire l'objet d'études complémentaires. C'est le cas par exemple des motifs à l'origine des changements observés.

Une telle étude revêt une importance considérable puisque les étudiants constituent la clientèle privilégiée des universités. Elle s'imposait pour comprendre certaines situations, comme le fait que les clientèles masculines sont présentement en décroissance contrairement aux clientèles féminines qui représentaient en 1987 55 % des nouvelles inscriptions au baccalauréat, et pour préciser leurs besoins de formation,

leurs goûts et leurs ressources, autant d'éléments qu'il faut connaître pour que les programmes qui leur sont offerts soient bien adaptés.

Parmi ces programmes, il faut signaler le régime québécois de prêts et bourses que le Conseil a étudié et qui a fait l'objet d'un avis au cours de l'année. Même si ce régime se compare avantageusement aux régimes semblables en vigueur ailleurs en Amérique du Nord, le Conseil n'excluait pas dans son avis que des améliorations puissent lui être apportées pour accroître l'accessibilité et diminuer la peur de l'endettement. Par ailleurs, le Conseil notait que certaines caractéristiques du régime pourraient avoir un impact sur le comportement des étudiants. Ce sont là des questions qu'il faut clarifier pour la gestion future du programme.

C'est au premier cycle que se retrouve la grande majorité des étudiants. Pour plusieurs, les futurs bacheliers n'auront d'autres contacts avec l'université que par l'intermédiaire des programmes qu'elle offre à ce degré. C'est dire l'importance de ces programmes autour desquels s'articule une bonne partie de la mission civilisatrice de l'université.

Or, au cours des dernières décennies, les programmes de premier cycle des universités québécoises n'ont pas reçu toute l'attention qu'ils auraient méritée. Ils ont souvent perdu de leur richesse et de leur profondeur au profit d'une spécialisation sans doute valable, mais beaucoup moins formatrice. Ils ont souvent été délaissés par les professeurs plus intéressés par les programmes d'études avancées et par la recherche. Le budget ne permettant pas l'embauche de professeurs réguliers, il a fallu avoir recours à des professeurs à la leçon pour combler les vides ainsi créés. Tout cela a conduit à un certain effritement de bien des programmes.

Il y a quelques années, le Conseil des universités a attiré l'attention sur cette situation et amorcé une série d'initiatives destinées à revaloriser la formation de premier cycle : publication des documents de Bernard Bonin et Roland Brunet sur le sujet, invitations faites aux universités de réagir à ces documents. Ces initiatives ont effectivement trouvé des échos au sein des établissements et suscité des réactions intéressantes. Le Conseil des universités a pour sa part continué ses travaux, de concert avec le Conseil des collèges, et étudié les réactions des universités. Il prépare actuellement un colloque auquel seront invités des représentants des collèges et des universités pour préciser quelque peu les aspects les plus importants de la formation de premier cycle et de la mission relative des collèges et des universités.

C'est en grande partie à cause de sa mission éducatrice que l'université occupe une place essentielle à la base des civilisations. Aussi ne faut-il pas s'étonner de l'importance accordée à la formation de premier cycle que dispensent les établissements d'enseignement supérieur. Bien sûr, cet enseignement doit préparer au marché du travail, doit contribuer à la formation d'une main-d'oeuvre dynamique et capable de permettre au pays de se tailler une place de choix dans le monde moderne. Mais elle doit aussi préparer à la vie et concourir à l'enrichissement moral et spirituel de notre société, sans lequel l'enrichissement matériel perd beaucoup de son sens. C'est là fondamentalement la raison pour laquelle cet aspect de la mission universitaire doit recevoir autant d'attention et retrouver une place de choix au sein des activités universitaires.

— La recherche

Le développement de la recherche et des études avancées a monopolisé une part substantielle de l'énergie des universités au cours des dernières années. Il fallait en effet effectuer un rattrapage surtout au sein des établissements francophones. De fait, des progrès réels ont été accomplis, sous l'impulsion des universités elles-mêmes qui ont tendance à évaluer leur qualité en se référant au modèle des grandes universités américaines de recherche, mais aussi avec l'encouragement des pouvoirs publics qui réalisent de plus en plus le potentiel de recherche qu'on y trouve et le rôle capital des découvertes scientifiques et technologiques dans le nouvel ordre économique mondial.

Il ne fait pas de doute que cette dernière dimension est en bonne partie responsable de l'intérêt des gouvernements pour la recherche universitaire et les a conduits à mettre au point des programmes de plus en plus précis pour en tirer les plus grands avantages. Au Québec, le gouvernement a d'abord mis sur pied le programme FCAC, devenu plus tard le Fonds FCAR ; puis il y a quelques années, il démarrait le programme « Actions structurantes ». Le premier est un programme général d'aide à la recherche et à la formation de chercheurs, que le Conseil des universités a évalué cette année. La plupart de ses sous-programmes existent depuis plusieurs années. Ils permettent au Fonds de subvenir aux besoins des chercheurs de toute discipline et d'intervenir dans l'organisation et les priorités de la recherche universitaire en favorisant les regroupements et supportant de façon particulière la recherche dans des domaines d'intérêt stratégique. Le programme « Actions structurantes » a poussé encore plus loin dans cette dernière direction, puisqu'il s'agit ici de financer des groupes d'excellence travaillant sur des questions d'intérêt socio-économique.

Du côté du gouvernement fédéral, on a pu observer un développement analogue. D'un côté, des conseils subventionnaires qui traditionnellement supportaient la recherche fondamentale sans distinction de

disciplines, ont eu tendance, au cours des dernières années, à développer des programmes spécifiques destinés à encourager la recherche dans des secteurs prioritaires, et à intervenir dans l'organisation de la recherche. De l'autre, le gouvernement lui-même s'implique de plus en plus lourdement dans l'orientation et l'organisation de la recherche: programme de centres de spécialisation en 1984, de réseaux de centres d'excellence aujourd'hui. Ajoutons enfin que le gouvernement fédéral, comme d'ailleurs le gouvernement provincial, a utilisé diverses mesures pour rapprocher la recherche universitaire du milieu des entreprises : subventions de contrepartie, mesures fiscales, etc.

Ces interventions répétées soulèvent trois problèmes sérieux pour le fonctionnement et le développement des universités. Il y a d'abord le fait que la recherche stratégique concerne un domaine relativement restreint de l'activité universitaire. C'est dire que des sujets de recherche, moins d'actualité ou moins étroitement liés à des questions économiques, risquent d'être laissés pour compte. Il y a donc danger d'un certain déséquilibre dans la répartition des efforts de recherche avec ses répercussions sur l'enseignement et sur la motivation des professeurs.

Cet accent mis sur le caractère stratégique de la recherche universitaire encourage aussi une vision réductionniste de l'université. C'est ainsi que les discours de certains hommes publics ou chefs d'entreprise ont eu tendance à ramener la mission de l'université à sa dimension économique et technologique. Dans cette perspective, la recherche universitaire n'a de valeur qu'en autant qu'elle contribue au développement des entreprises et à la croissance de la compétitivité de notre société. De même, l'enseignement se réduit alors à la préparation d'une main-d'oeuvre capable de remplir immédiatement les postes disponibles dans le milieu du travail. Même si ces fonctions font partie de la mission de l'université, elles sont loin d'en constituer l'essentiel. En voulant leur donner plus d'importance qu'elles ne méritent, on risque fort d'entraîner des conséquences désastreuses. Ainsi une réorientation trop poussée vers la recherche appliquée ou stratégique pourra signifier l'abandon de maints projets de recherche fondamentale plus conformes à la mission de l'université et souvent plus rentables à long terme. De même, l'importance apportée à la préparation immédiate au marché du travail et la valorisation marquée de l'activité de recherche dans la carrière des professeurs, ne sont pas étrangères aux problèmes de la formation de premier cycle qu'on a relevés plus haut. De toute évidence, il y a un dosage à respecter dans l'utilisation qui peut être faite des activités universitaires, si l'on ne veut pas perdre de vue le sens profond de ces activités et la mission civilisatrice de l'université.

Les interventions des divers niveaux de gouvernement en matière de recherche soulèvent enfin un problème de gestion du réseau universitaire en général et des établissements en particulier. Comme on le sait en effet, ces interventions se font auprès des chercheurs eux-mêmes. Elles peuvent avoir des effets importants sur le fonctionnement des universités dans la mesure où elles entraînent souvent des frais indirects non couverts par les subventions, des restructurations des forces et des réorientations des activités. Même si les universités sont le plus souvent partie prenante aux demandes de subventions, il ne leur est pas toujours facile d'en mesurer les conséquences ou de s'opposer aux volontés de leurs propres chercheurs. Si cet état de fait peut à la rigueur s'accepter du gouvernement provincial, responsable constitutionnellement du développement de l'enseignement supérieur, il soulève des problèmes de juridiction dans le cas du gouvernement fédéral. Ces problèmes ont été analysés en profondeur par le Conseil des universités au cours de la dernière année. L'avis du Conseil décrit bien cette situation vraisemblablement irréversible et en conclut à la nécessité d'un dialogue suivi entre les deux paliers de gouvernement pour éviter que des conflits entre leurs intérêts et leurs orientations n'aient de conséquences graves pour l'avenir de l'enseignement supérieur et la poursuite de son rôle au sein de la société québécoise.

— Études sectorielles

Il y a quelques années, le Conseil des universités a entrepris de passer en revue les divers secteurs d'enseignement et de recherche des universités du Québec pour faire le point sur leur développement, identifier les principaux problèmes et proposer des orientations pour l'avenir. Trois études ont jusqu'ici été entreprises, la première touchait le secteur de l'ingénierie, la deuxième celui des sciences de l'éducation et la troisième celui des sciences sociales. Les deux premières sont terminées et ont donné lieu à des avis du Conseil, la troisième est en bonne voie de réalisation.

Les travaux effectués jusqu'ici montrent bien la diversité des approches et des méthodes en usage dans les divers secteurs. Ils montrent aussi les variations dans leur degré de développement et dans l'importance qu'on leur attache. L'ingénierie par exemple constitue un secteur prioritaire dans la plupart des universités. Il bénéficie de programmes particuliers destinés à favoriser les liens universités — entreprises. Ses clientèles additionnelles sont mieux financées que celles des deux autres secteurs. Tout cela parce que le développement technologique est étroitement et immédiatement lié au développement économique des sociétés modernes.

En revanche, les sciences de l'éducation font plutôt figure de parent pauvre de l'enseignement supérieur.

Aucune université ne les considère actuellement comme prioritaires et bien peu d'organismes, mis à part le gouvernement, paraissent soucieux ou inquiets de la qualité de la formation et de la densité des liens avec le milieu. Pourtant, dans une société basée sur la communication, dont le développement dépend pour beaucoup de son degré d'éducation, la formation des maîtres et la recherche en éducation ne devraient-ils pas revêtir une dimension tout aussi prioritaire que la formation des ingénieurs et la recherche à caractère technologique ? N'est-il pas paradoxal qu'un secteur qui s'insère si naturellement dans la mission éducatrice et civilisatrice de l'université n'y reçoive pas plus d'attention ? N'y a-t-il pas là une illustration frappante du déséquilibre qu'on risque d'introduire dans ses activités lorsqu'on veut soumettre trop étroitement l'université aux priorités socio-économiques du moment ?

Il y a là en tout cas matière à réflexion pour tous ceux qui ont à coeur l'université et sa mission.

Jacques L'Ecuyer

2. Les ressources du Conseil

Pour réaliser sa mission, le Conseil dispose d'une infrastructure humaine, financière et technologique. En 1987-1988, le niveau et l'organisation de ces ressources ont été établis comme suit.

2.1 Les ressources financières

Le Conseil s'est vu attribué en 1987-1988 un budget de 1 181 100 $ réparti selon les catégories suivantes :

Budget de fonctionnement 1987-1988
(en milliers de dollars)

Traitements	666,3
Autres rémunérations	72,9
Communications	46,2
Services	356,1
Entretien et réparations	1,5
Loyers	9,3
Fournitures	9,2
Autres dépenses	1,0
Équipement	18,6
Total	**1 181,1**

Sur ce budget autorisé, le Conseil a dépensé 1 133 736 $ dont 93 % ont été affectés à des dépenses de personnel (permanents et contractuels).

2.2 Les ressources technologiques

Cette année, le Conseil a amorcé une modernisation de ses ressources en technologie de l'information en faisant l'acquisition de micro-ordinateurs destinés à constituer un réseau compatible de postes multifonctionnels pour son secrétariat et ses chercheurs.

Il s'agit d'une première tranche d'un plan de trois ans qui devrait permettre au Conseil d'avoir accès à des outils de traitement de textes, de statistique, d'édition électronique et de transmission de textes, destinés à améliorer sa production sous l'angle de la rapidité et de la qualité.

2.3 Les ressources humaines et l'organisation de la permanence

Pour réaliser sa mission, le Conseil a disposé en 1987-1988 de 20 effectifs permanents composés de trois cadres, sept professionnels et dix personnes affectées aux tâches de support administratif et technique.

La liste de ces personnes est fournie en annexe.

En plus de ses employés permanents, le Conseil a eu recours à une quarantaine de ressources externes ad hoc rémunérées à contrat ou bénévoles pour participer aux études et siéger à différents comités de travail. Ces personnes méritent des remerciements pour leur contribution significative à la réalisation du mandat du Conseil.

Au niveau administratif, les ressources dépendent de la secrétaire générale qui les répartit dans les différentes unités selon les besoins des différents projets.

Certaines affectations sont permanentes. Il s'agit notamment de postes de secrétaires de comités/commission ; les autres varient selon le plan de travail.

L'organigramme suivant donne une idée de leur répartition.

Organigramme du Conseil des universités

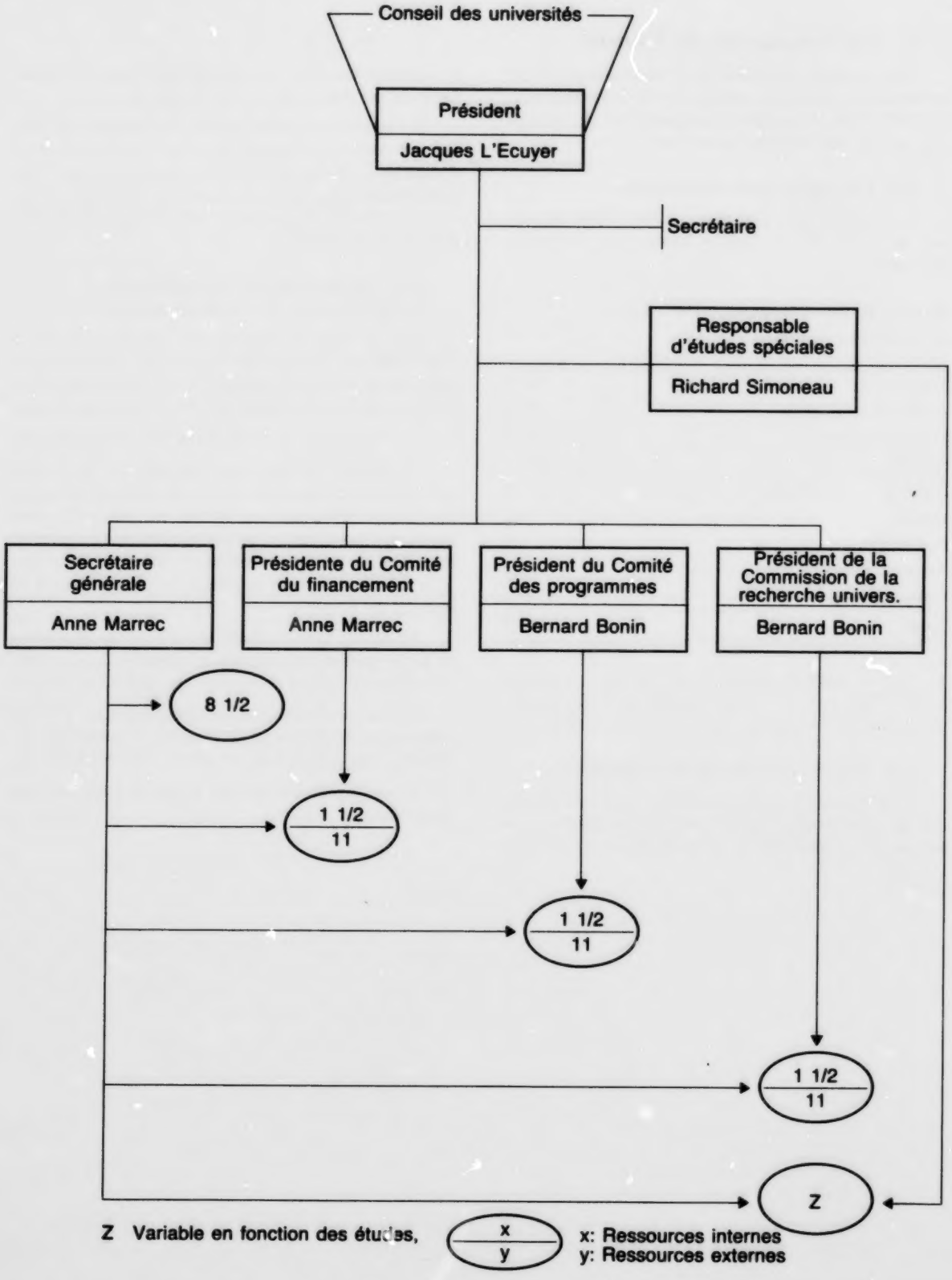

Comme on peut le constater à la vue de cet organigramme, l'organisation du Conseil est de type matriciel. Elle recouvre les grandes fonctions qu'il assume en fournissant des avis préparés par le personnel de la permanence avec le support de groupes de travail fonctionnels tels que les comités statutaires et les comités ad hoc.

2.4 L'organisation fonctionnelle des comités

Pour la préparation de ses avis et l'élaboration d'un premier niveau de réflexion technique, le Conseil est supporté par des comités et commission permanents. Il a en outre l'habitude d'organiser des groupes de travail spécifiques formés d'experts pour rencontrer les besoins de certaines études qui nécessitent un bon arrimage avec le milieu universitaire et l'apport d'expertises ponctuelles très spécialisées. Durant l'exercice 1987-1988, le Conseil a donc profité, comme chaque année, du travail du Comité des programmes, de la Commission de la recherche et du Comité du financement.

Il a en outre bénéficié des travaux de trois comités ad hoc : celui de l'étude sectorielle en sciences sociales, celui de l'étude sur la coordination de l'enseignement universitaire et celui sur la participation du fédéral dans l'enseignement postsecondaire.

On trouvera ci-dessous le mandat des comités statutaires et des comités ad hoc. La composition de ces comités est présentée en annexe sous la forme d'une liste des membres actifs en 1987-1988.

Le Comité des programmes :

Constitué dès la première année de fonctionnement du Conseil des universités (1969-1970), le Comité des programmes a commencé ses activités le 1er mai 1970.

En vertu du mandat qui lui a été confié lors de sa création et précisé en 1972-1973, il doit :

— évaluer la qualité et l'opportunité des programmes d'études des universités du Québec ;

— recommander l'approbation des nouveaux programmes et les mesures appropriées à la coordination des programmes existants ;

— évaluer les implications matérielles des conditions de réalisation ou de développement des programmes ;

— entreprendre toute activité jugée utile à la poursuite de ses fins.

La Commission de la recherche universitaire :

Constituée en vertu de l'article 13 de la Loi sur le Conseil des universités, la Commission de la recherche universitaire « a pour fonction de donner des avis au Conseil sur toute question relative à la recherche universitaire au Québec ».

Le Comité du financement :

Constitué en vertu de l'article 14 de la même Loi, qui autorise le Conseil à créer des commissions techniques, le Comité du financement supporte le Conseil dans la réalisation de la partie de son mandat relatif au financement du système universitaire, c'est-à-dire :

— « étudier les besoins de l'enseignement supérieur en tenant compte des besoins culturels, scientifiques, sociaux et économiques du Québec, ainsi que des ressources humaines et matérielles et des effectifs étudiants » (article 3a) ;

— « suggérer au ministre de l'Éducation[2] les normes qui pourraient être adoptées relativement à la standardisation des méthodes comptables des établissements d'enseignement supérieur » (article 3d) ;

— « étudier les budgets annuels de fonctionnement et d'investissements des établissements d'enseignement supérieur » (article 3e) ;

— « recommander le montant des crédits annuels à dégager pour fins de subventions aux établissements d'enseignement supérieur ainsi que leur répartition » (article 3f).

Par ailleurs, en vertu de cette même Loi, le ministre de l'Éducation est tenu de soumettre à l'avis du Conseil :

— « les budgets annuels de fonctionnement et d'investissements des établissements d'enseignement supérieur » (article 4b) ;

— « la répartition, entre les établissements d'enseignement supérieur, du montant global des crédits annuels dégagés pour fins d'enseignement supérieur et de recherche universitaire » (article 4c) ;

— « les règles relatives à la standardisation des méthodes comptables des établissements d'enseignement supérieur » (article 4e).

En plus de ces trois comités statutaires, le Conseil a utilisé en 1987-1988, l'expertise de trois comités ad hoc.

Le Comité ad hoc sur l'étude sectorielle en sciences sociales :

L'objectif de l'étude sectorielle en sciences sociales était de tracer un tableau de la situation, d'analyser les problèmes et les besoins, de proposer des orientations et des priorités pour le développement de ce secteur d'enseignement et de recherche universitaires.

---

2 *Remplacé par le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.*

Un comité composé d'une majorité de professeurs d'universités et de quelques représentants du Conseil a vu à réaliser la plus grande partie des travaux, avec l'appui du personnel rattaché au secrétariat du Conseil. Dans une première étape, il a préparé un bilan, ou une analyse diagnostique de la situation du secteur considéré, en ce qui regarde les programmes d'études, la recherche, la gestion des ressources, les caractéristiques des personnels et des clientèles. Il devait ensuite soumettre le résultat de ses réflexions au milieu universitaire afin de recueillir leurs commentaires avant de procéder à la rédaction d'un rapport final au Conseil.

Le Comité ad hoc sur la coordination de l'enseignement supérieur :

Le mandat du comité était « d'évaluer l'état de planification d'ensemble du réseau universitaire québécois, de préciser les objectifs d'une planification réseau, d'identifier le rôle que devraient y jouer les divers intervenants, de suggérer les actions et les étapes nécessaires à la mise sur pied d'un processus réseau qui soit à la fois efficace et respectueux des compétences propres des intervenants, et d'identifier les éléments que devraient comporter les plans de développement pour réaliser une planification d'ensemble du réseau, de même que les domaines sur lesquels devrait porter la planification réseau (par exemple: ouvertures, fermetures et extensions de programmes, répartition des domaines de spécialisation, développement de la recherche) ».

Le Comité ad hoc sur la participation du gouvernement fédéral dans l'enseignement postsecondaire :

De façon générale, l'étude avait pour but de tracer le bilan des interventions fédérales dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, de dégager des tendances, d'identifier les objectifs poursuivis et de mesurer les conséquences pour le Québec dans le contexte actuel et dans le nouveau contexte créé par l'adhésion possible du Québec à la Constitution canadienne. Dans un deuxième temps, il convenait d'identifier des attitudes plausibles pour le Québec en tenant compte de ses prérogatives et de ses responsabilités, et des principes de bonne gestion du réseau des établissements d'enseignement supérieur.

Le travail du comité était de produire une réflexion sur la question en apportant une expertise très diversifiée en raison même de la composition du comité qui avait été conçue pour représenter une grande variété d'opinions.

Il n'était pas requis des membres du comité d'opérer un consensus sur un sujet aussi controversé et le produit final demeurait la responsabilité du Conseil.

Cette description donne une idée du type de contribution des comités aux réflexions effectuées par le Conseil.

C'est donc avec les ressources internes permanentes du Conseil, avec les ressources externes régulières du Conseil — siégeant à des comités statutaires — avec les ressources ponctuelles engagées par l'organisation et la participation d'experts bénévoles que le Conseil a pu produire en 1987-1988 les résultats présentés dans le chapitre qui suit.

3. Les activités réalisées par le Conseil

Ce chapitre donne un rapide bilan statistique des travaux effectués par le Conseil avant de préciser les principales réalisations de l'exercice et de détailler, en dernier lieu, la production spécifique des comités statutaires.

3.1 Le bilan statistique

Du 1er août 1987 au 31 juillet 1988, le Conseil des universités a tenu sept séances régulières, totalisant neuf journées de travail. Il a, au cours de la même période, formulé 18 avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Sur ces 18 avis :

- 9 avis concernaient le domaine de l'enseignement supérieur, soit pour recommander l'ouverture d'un nouveau programme, soit pour évaluer des programmes déjà autorisés ou encore pour commenter un plan de rationalisation de programmes (2e et 3e cycles de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke) ;
- 1 avis, applicable à la question du financement des universités, dans lequel a été traité le plan quinquennal d'investissements universitaires de 1987-1992 ;
- 3 avis s'adressaient au ministre chargé d'appliquer la Loi des professions et portaient respectivement sur le projet de règlement — modifiant la liste des diplômes donnant accès à la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux, — déterminant les diplômes donnant accès à la Corporation professionnelle des psychologues du Québec, — précisant les diplômes donnant accès à la Corporation professionnelle des évaluateurs agréés ;
- 1 avis formulait l'opinion du Conseil sur l'évolution du Fonds FCAR à la lumière de son plan triennal et de l'évaluation de ses programmes ;
- 1 avis faisait le tour de la question sur le développement du secteur de l'éducation ;
- 1 avis concernait l'amendement à la charte du Collège militaire royal de Saint-Jean ;
- 1 avis analysait le système québécois d'aide financière aux étudiants ;
- 1 rapport était réalisé à partir de la visite de l'Université de Sherbrooke par les membres du Conseil.

Certains de ces avis élaborés sur des questions d'envergure ont nécessité des travaux et abouti à des conclusions dont la portée mérite d'être notée. De plus, indépendamment de ces avis, le Conseil a examiné en profondeur plusieurs domaines du système universitaire et a produit ou est en voie de produire des rapports qui contribuent à la connaissance du milieu et peuvent éclairer la prise de décision dans la plupart des composantes du système.

3.2 Description des études réalisées ou entreprises

L'avis 87.6 sur l'évolution du Fonds FCAR repose sur une étude d'un an concernant le plan et les programmes de cet organisme subventionnaire. L'avis a été formulé au ministre en décembre 1987 suite à l'élaboration d'un rapport et au recueil des réactions de la communauté universitaire sur ce rapport.

L'avis 87.11 sur le développement du secteur de l'éducation, adressé au ministre en février 1988, a été le point d'aboutissement d'une étude approfondie du secteur qui a permis de brosser un tableau d'ensemble et de proposer les grandes lignes d'un cadre de développement à moyen terme. Il a donné lieu à une conférence de presse en mars 1988.

L'avis 87.12 sur l'aide financière aux étudiants formulé en février 1988 a permis d'effectuer une réflexion poussée sur le système en vigueur au Québec pour déterminer s'il était adéquat, compte tenu de l'usage qui en est fait, évaluer ensuite les besoins rencontrés par les étudiants quant aux frais de scolarité et soutenir enfin des comparaisons avec la situation des systèmes et des étudiants d'autres pays. La diffusion de cet avis a donné lieu à des prises de positions claires du Conseil, positions qui ont été énoncées notamment dans une conférence de presse réalisée en mars 1988.

En plus de ces études qui ont abouti à la formulation d'un avis au cours de l'exercice, le Conseil a poursuivi, ou entrepris, entre le 1er avril 1987 et le 31 mars 1988, quatre études particulièrement importantes pour l'avenir du système universitaire :

- la première est *l'étude sectorielle en sciences sociales* dont l'objectif est de donner un bilan de la situation du secteur à travers tout le réseau universitaire et de tracer les principales orientations. Cette étude a donné lieu à un premier rapport déposé en avril 1988. Depuis cette date, des consultations sur les principaux constats contenus dans le rapport sont effectuées auprès des universités et le Conseil prévoit être en mesure de formuler un avis au cours de l'année 1989 ;

— la deuxième étude a porté sur *la coordination de l'enseignement supérieur* par le biais de la planification du système universitaire. Cette étude, terminée en juin 1988, donne actuellement lieu à une activité de consultation auprès de la communauté universitaire ;

— la troisième étude entreprise pendant l'exercice 1987-1988 porte sur *la participation du Fédéral dans l'enseignement postsecondaire*. Cette étude s'inscrit dans un nouveau contexte politique, même si elle porte sur un sujet déjà examiné, à savoir la détermination de la position du Québec face à une intervention du Fédéral dans un domaine de juridiction provinciale. L'étude a nécessité la contribution d'un comité d'experts venant de différents horizons afin d'assurer une compréhension « multiface » du sujet. Le rapport final terminé en juillet 1988 donnera vraisemblablement lieu à un avis du Conseil en août de la même année ;

— la quatrième étude porte sur la clientèle du système universitaire et examine spécifiquement *le cheminement des étudiants*. Entreprise en octobre 1987, elle donnera lieu, en octobre 1988, à un premier rapport qui recensera les différentes connaissances quantitatives et qualitatives sur le sujet et fera ressortir les phénomènes les plus significatifs du comportement actuel des étudiants (l'accès à l'université, la fréquentation, les abandons et les changements de programmes, la poursuite aux cycles supérieurs et la diplômation).

Étant donné que cette étude dégagera un certain nombre de pistes, le Conseil devra poursuivre sa recherche en vue d'approfondir les phénomènes-clés qui méritent d'être connus pour orienter le système universitaire de façon adéquate.

D'autres études ont été entreprises dans le cadre du travail des trois comités statutaires, dont témoignent les pages suivantes.

3.3 Les travaux des comités statutaires

Comme on l'a vu dans le chapitre II, le Conseil est supporté dans son travail par trois groupes fonctionnels statutaires : le Comité des programmes, la Commission de la recherche universitaire et le Comité du financement. Le présent texte fait état des travaux de ces trois groupes-conseils.

3.3.1 Les travaux du Comité des programmes

Au cours de l'année écoulée, le Comité a tenu neuf réunions régulières. Par ailleurs, des membres du Comité se sont réunis à 16 reprises en sous-comité ; 11 de ces réunions en sous-comité ont été consacrées à l'évaluation préliminaire de projets de nouveaux programmes ou à des rencontres avec des représentants d'universités ayant soumis de tels projets.

Évaluation de projets de nouveaux programmes d'études universitaires :

En 1987-1988, 18 projets de nouveaux programmes d'études universitaires étaient en cours d'évaluation au Comité. Le Comité a adopté une recommandation, à l'intention du Conseil, sur neuf de ces projets[3]. Quant aux neuf autres, leur évaluation se poursuivra ou reprendra lorsque le Comité aura reçu, soit les pièces du dossier encore attendues, soit le document additionnel, le dossier modifié ou le nouveau dossier ayant pu être demandé à l'université concernée.

On pourra se reporter aux tableaux 1, 2, 3 et 4, figurant à la fin du présent chapitre, pour obtenir plus de détails sur les projets de nouveaux programmes dont le Comité a entrepris, poursuivi ou achevé l'évaluation en 1987-1988, et pour connaître le bilan cumulatif des travaux du Conseil en ce domaine depuis sa création.

Réévaluation de programmes existants :

Le Comité a procédé cette année à la réévaluation de quatre programmes ayant fait l'objet, à l'époque, d'une approbation à titre expérimental ou d'une demande de rapport d'évolution. Le tableau 5, figurant à la fin du présent chapitre, fournit les explications utiles sur ces programmes et sur les décisions prises à leur endroit par le Conseil après examen des recommandations du Comité.

Cette année, le Comité a également examiné le plan de rationalisation des programmes de 2e et 3e cycles de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke. L'élaboration de ce document et son acceptation par le Comité avaient été imposées par le ministre de l'Éducation, en 1981, comme conditions préalables à l'implantation du programme de doctorat en radiobiologie envisagé par cette université. Le plan de rationalisation a été jugé satisfaisant[4] et, par conséquent, le Conseil a recommandé l'implantation du nouveau programme.

Le Comité a aussi évalué les dossiers d'opportunité et de qualité préparés par l'Université Laval sur ses programmes de maîtrise et de doctorat en sciences du bois. Ces programmes figuraient en effet parmi ceux qui, ayant fait suite à l'étude sectorielle en génie, sont identifiés dans l'avis du Conseil 85.9 (20 décembre 1985) comme devant être réévalués. Se conformant à la recommandation du Comité, le Conseil s'est

---

3 À la demande de l'université concernée, le Conseil a suspendu, temporairement, l'examen de l'une de ces recommandations.

4 Ce plan consistait, notamment, en la fermeture des programmes de maîtrise (M.Sc.) et de doctorat (Ph.D.) en anatomie et en biophysique.

prononcé pour le maintien de ces programmes et la présentation ultérieure de deux rapports d'évolution, d'ici un an, puis cinq ans.

Autres travaux :

Le Comité a également préparé, à l'intention du Conseil, des recommandations sur quatre projets de règlement sur les conditions et les modalités de délivrance des permis d'autant de corporations professionnelles.

Par ailleurs, dans le contexte du réexamen de la procédure d'évaluation des projets de nouveaux programmes entrepris par le Conseil, la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et l'Université du Québec, le Comité a redéfini les critères d'opportunité à utiliser pour cette évaluation et participé, en la personne de son président et de l'un de ses membres, à la rédaction d'un nouveau guide d'élaboration et d'une nouvelle grille d'évaluation des projets de nouveaux programmes.

En outre, le Comité a transmis au Conseil ses commentaires sur le rapport final de l'étude sectorielle en éducation, et le président du Comité a continué à participer aux travaux effectués par le Comité directeur de l'étude sectorielle en sciences sociales.

Enfin, deux sous-comités du Comité, comptant également des membres du Conseil des collèges pour le premier et des membres de la Commission de la recherche universitaire pour le second, ont entrepris des travaux de réflexion sur les grandes orientations à privilégier au 1er cycle, et sur les objectifs et les orientations des programmes de maîtrise au Québec.

Tableau 1

Répartition par université, par secteur et par cycle, des projets de nouveaux programmes évalués par le Comité des programmes en 1987-1988

Universités		Secteurs		Cycles	
Concordia	3	Sciences appliquées	7	1er cycle	6
Laval	2	Sciences fondamentales	0	2e cycle	6
McGill	3	Sciences de la santé	4	3e cycle	6
U. du Québec		Sciences de l'éducation	1		
UQAC	1	Sciences de l'administration	1		
UQAH	1	Sciences humaines et sociales	5		
UQAM	1	Arts et Lettres	0		
UQAT	1	Droit	0		
UQTR	2				
TÉLUQ	1				
Sherbrooke	3				
Total	**18**		**18**		**18**

Tableau 2

Liste des projets de nouveaux programmes évalués par le Comité des programmes en 1987-1988, avec indication du type de décision rendue par le Conseil des universités

Universités	Programmes	État du dossier 1	2	3	4
Concordia	Maîtrise « in Administration »			x	
	Maîtrise « in Child Study »	x			
	Maîtrise « in Geography and Public Policy Issues »			x	
Laval	Maîtrise en santé communautaire				x
	Doctorat en informatique			x	
McGill	Baccalauréat « in Computer Engineering »	x			
	Baccalauréat (Majeur) « in Computer Science »	x			
	Doctorat (Ph.D.) « in Rehabilitation Science »	x			
U. du Québec					
UQAC	Baccalauréat en génie informatique*	x			
UQAH	Baccalauréat en science de la cognition			x	
UQAM	Maîtrise en intervention sociale			x	
UQAT	Baccalauréat en sciences humaines			x	
UQTR	Doctorat en études québécoises	x			
	Doctorat en pâtes et papiers				x
TÉLUQ	Baccalauréat en communication organisationnelle			x	
Sherbrooke	Maîtrise en gérontologie	x			
	Doctorat en radiobiologie**	x			
	Doctorat en télédétection			x	

Notes du tableau 2

* *Implantation autorisée pour septembre 1989, avec une condition à remplir auparavant.*

** *En 1981, à la suite d'une première évaluation du programme envisagé par l'Université de Sherbrooke, le ministère en avait autorisé l'implantation, mais avec une condition préalable : la présentation d'un plan de rationalisation des programmes de 2e et 3e cycles de sa Faculté de médecine. Ce plan de rationalisation a été soumis en 1987 et a été jugé satisfaisant par le Conseil.*

État du dossier :

1 Approbation
2 Refus
3 Programme dont l'étude se continuera à l'automne
4 Programme dont l'étude a été suspendue (temporairement).

Tableau 3

Sommaire des recommandations du Conseil des universités concernant des nouveaux programmes au terme de ses 18 premières années d'activité

Recommandations	1970-1987	1987-1988	Total
Approbation	335 (111)*	8	343
Refus	115	0	115
Étude suspendue *sine die*	37	0	37
Total	**487**	**8**	**495**

* *Nombre de programmes en spécialités médicales approuvés globalement en 1971.*

Tableau 4

Nombre et répartition par niveau d'étude, des programmes évalués par le Comité des programmes de 1970 à 1988

Niveaux	1970-1987	1987-1988	Total
1er cycle	123	6	129
2e cycle	212	6	218
3e cycle	88	6	94
Diplômes	9	0	9
Spécialités médicales	121	0	121
Total	**553***	**18**	**571**

* *La différence entre les totaux des tableaux 3 et 4 provient du fait qu'il a pu y avoir plus d'une recommandation pour un même programme étudié ou, plus fréquemment, que les programmes à l'étude au Comité des programmes chaque année ne peuvent pas tous faire l'objet d'une recommandation dans l'année même.*

Tableau 5

Liste des programmes existants évalués par le Comité des programmes en 1987-1988, avec indication du type de décision rendue par le Conseil des universités

Universités	Programmes	Avis du Conseil en ayant recommandé l'implantation	Recommandations du Conseil
U. du Québec			
UQAC	Maîtrise en gestion des petites et moyennes organisations	79.14 (1980)	Levée du caractère expérimental
UQAM	Doctorat en sociologie	80.8 (1981)	Levée du caractère expérimental
UQTR	Maîtrise en économie et en gestion des systèmes de petite et moyenne dimensions	79.14 (1980)	Levée du caractère expérimental
U. de Sherbrooke	Maîtrise en droit de la santé	80.8 (1981)	Second rapport d'évolution demandé

3.3.2 Les travaux de la Commission de la recherche universitaire en 1987-1988

En 1987-1988, la Commission de la recherche a tenu quatre séances régulières. Le travail effectué lors de ces séances lui a permis de fournir au Conseil des universités un projet d'avis sur *L'évolution du Fonds FCAR à la lumière de son plan triennal et de l'évaluation de ses programmes*, d'amorcer une étude sur les indicateurs de développement en matière d'études avancées et de recherche et de s'associer à deux autres études en cours au Conseil actuellement : *La réflexion sur les orientations et les objectifs de la maîtrise* et *L'étude sur le cheminement des étudiants universitaires*.

— Le projet d'avis sur *L'évolution du Fonds FCAR à la lumière de son plan triennal et de l'évaluation de ses programmes* (projet déjà évoqué à la section 3.2)

Afin de permettre au Conseil des universités de répondre à une demande d'avis du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, concernant la pertinence et la qualité des résultats des programmes gérés par le Fonds FCAR, la Commission a réalisé en 1987 une étude s'appuyant sur une évaluation de chacun des programmes gérés par le Fonds FCAR.

Suite à ce rapport et aux commentaires qu'il a suscités dans les établissements universitaires et les milieux concernés, un projet d'avis fut préparé. Ce projet avait pour but d'évaluer dans quelle mesure les programmes du Fonds et le plan directeur dont il s'est doté pouvaient lui permettre de s'acquitter de sa mission eu égard à la promotion des connaissances et du développement scientifique du Québec par le soutien à la recherche. Dans le cadre des priorités définies, 21 recommandations y furent formulées.

— L'étude sur les indicateurs de développement en matière d'études avancées et de recherche

Données d'analyse essentielles, de nombreux indicateurs relatifs à l'enseignement et à la recherche universitaires sont déjà utilisés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements universitaires. L'étude entreprise par la Commission de la recherche a pour but de faire le point sur les indicateurs les plus pertinents et les plus justes en matière d'études avancées et de recherche. Le sous-comité chargé de l'étude a soumis une première série d'indicateurs à la communauté universitaire pour validation ; cette étape sera suivie de la préparation d'un rapport d'analyse sur le sujet.

— La réflexion sur les orientations et les objectifs de la maîtrise dans les universités du Québec

Réalisée conjointement par la Commission de la recherche et le Comité des programmes, cette étude a pour but de faire le point sur les études de maîtrise au Québec. Diplôme universitaire le plus prestigieux à une certaine époque, la maîtrise semble se retrouver aujourd'hui en équilibre instable entre le baccalauréat et le doctorat, tantôt source de perfectionnement ou de spécialisation, tantôt étape transitoire d'initiation à la recherche. Le sous-comité chargé de l'étude procède, dans un premier temps, à l'analyse des données quantitatives (programmes et clientèles) — dont la validation est actuellement en cours dans les établissements — , processus qui sera suivi d'une réflexion de nature qualitative sur la situation. Un document-synthèse rendra compte des conclusions de l'étude et formulera des recommandations au Conseil s'il y a lieu.

— L'étude sur le cheminement des étudiants universitaires

Cette étude dont il a été fait mention à la section 3.2 a nécessité la contribution de la Commission de la recherche dans la mesure où elle poursuivait sa réflexion sur le comportement des étudiants de 2e et 3e cycles face aux besoins de promotion de la recherche auprès de la clientèle potentielle de chercheurs qu'ils constituent.

3.3.3 Les travaux du Comité du financement en 1987-1988

En 1987-1988, le Comité du financement a tenu quatre réunions régulières au cours desquelles il a étudié le plan quinquennal d'investissements universitaires 1987-1992, la révision des normes d'espaces, les subventions de fonctionnement au réseau universitaire en 1988-1989 et la réforme de la politique de financement des universités.

Au cours de ces réunions, le Comité a préparé un avis et deux rapports pour le Conseil :

- Avis sur le plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période 1987-1992 (87.3) ;
- Document explicatif sur le financement des universités du Québec et les tentatives de réforme du cadre de financement ;
- Le financement du réseau universitaire en 1988-1989 et la réforme de la politique de financement des universités québécoises. Rapport préliminaire. Juin 1988.

Par ailleurs, suite au rapport du Comité du financement concernant l'étude du système québécois d'aide financière aux étudiants en avril 1987, le Conseil des universités a émis quelques mois plus tard l'avis 87.12 : *Le système d'aide financière aux étudiants*.

— Avis sur le plan quinquennal d'investissements universitaires 1987-1992

L'avis rappelle les deux plans quinquennaux précédents et présente les principales caractéristiques du plan 1987-1992. Le Conseil émet ensuite ses commentaires et quatre recommandations concernant le présent plan quinquennal : 1. de poursuivre les efforts afin d'obtenir du Conseil du trésor des crédits supplémentaires destinés à l'acquisition d'équipements scientifiques ; 2. d'effectuer en collaboration avec les universités un inventaire des principaux équipements scientifiques destinés à l'enseignement et à la recherche ; 3. de prolonger au minimum d'une année, soit de 1989 à 1990, le plan de rattrapage pour l'acquisition de volumes de bibliothèques en ajoutant la somme de cinq millions de dollars au montant déjà prévu ; 4. d'adopter le projet de plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période 1987-1992 tel qu'amendé par les recommandations de cet avis.

— Document explicatif sur le financement des universités du Québec et les tentatives de réforme du cadre de financement

Ce document fut rédigé à la demande de certains membres du Conseil désireux d'être mieux informés sur les politiques relatives au financement des universités. Le document explique de la façon la plus simple possible la politique actuelle de financement des universités et les tentatives de révision des bases de financement.

— Le financement du réseau universitaire en 1988-1989 et la réforme de la politique de financement des universités québécoises — document préliminaire

Le document du Comité du financement analyse d'abord l'enveloppe des subventions de fonctionnement en 1988-1989. Ensuite, il dresse un historique de la formule de financement et amorce une réflexion sur les objectifs de l'enseignement supérieur, les caractéristiques d'une politique de financement, les sources de financement, le niveau et les mécanismes de répartition. Ce document de travail donnera lieu à deux projets d'avis au cours de l'automne 1988.

— Avis sur le système d'aide financière aux étudiants (déjà présenté à la section 3.2)

Cette étude a nécessité une forte contribution du Comité du financement dans la mesure où elle touche au financement des universités. Les droits de scolarité constituent en effet une des sources de financement du système universitaire. Le niveau, les modalités de perception et les capacités de payer des étudiants ont donc une influence déterminante sur le type et le niveau d'alimentation du système en ressources financières.

4. Conclusion

En 1987-1988, le Conseil des universités a abordé le système universitaire sous des angles très variés mais particulièrement significatifs.

En effet, il l'a approché simultanément sous l'angle des secteurs (deux études sectorielles), des cycles d'enseignement (1er et 2e cycles), des clientèles (cheminement des étudiants) et des ressources (financement). Il a, en même temps, fait porter sa réflexion sur la gestion d'ensemble du système (planification/coordination) et sur ses relations avec un environnement vis-à-vis lequel il entretient des relations décisives (Fonds FCAR, Gouvernement fédéral).

Cette réflexion a constitué un défi de taille qui n'a pu être relevé que grâce au travail conjugué des ressources permanentes et externes, de l'assiduité des membres du Conseil et des Comités et de la collaboration du milieu universitaire, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et des autres conseils. Le Conseil entend poursuivre ce type de défi avec le même arrimage dans le milieu tout en gardant la liberté de pensée qui garantit l'objectivité de ses avis. Dans ce sens, il poursuit actuellement ses études sur les objectifs du 1er cycle et de la maîtrise, sur le comportement de la clientèle étudiante.

Par ailleurs, il entend mettre l'accent, au cours des exercices 1988-1989 et 1989-1990, sur quatre axes qui lui paraissent justifier un intérêt prépondérant :

— L'orientation des actions visant le développement de la recherche au Québec en se donnant les instruments pour l'évaluer (indicateurs de recherche) et mieux la supporter (actions auprès du Fédéral pour le financement de l'excellence).

— La contribution à la définition d'une politique de financement qui garantisse à la communauté universitaire québécoise une situation compétitive avec les universités des pays développés.

— La recherche d'un développement harmonieux de l'ensemble du réseau universitaire par une meilleure connaissance de l'état du système, de ses relations internes et d'une meilleure précision du futur afin de contribuer à l'éclairage optimal des grandes décisions et mouvements qui vont façonner l'université québécoise de demain.

— La poursuite d'un examen des besoins des étudiants et de la société pour un enseignement mieux conforme à des objectifs de qualité et plus adapté aux nouveaux comportements individuels et collectifs.

Annexe I

Publications du Conseil des universités en 1987-1988

— Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science en 1987-1988

N°		Date
87.1	Programmes de 2e et 3e cycles en sciences du bois de l'Université Laval	1987-09-17
87.2	Projet de programme de maîtrise en gérontologie soumis par l'Université de Sherbrooke	1987-09-17
87.3	Le plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période 1987-1992	1987-09-17
87.4	Projet de baccalauréat (majeur) en informatique soumis par l'Université McGill	1987-11-19
87.5	Projet de règlement modifiant la liste des diplômes donnant accès à la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec	1987-11-19
87.6	L'évolution du Fonds FCAR à la lumière de son plan triennal et de l'évaluation de ses programmes	1987-11-19
87.7	Projet de programme de doctorat en études québécoises soumis par l'UQ (UQTR)	1987-12-17
87.8	Projet de programme de maîtrise « in Child Study » soumis par l'Université Concordia	1987-12-17
87.9	Projets de programme de baccalauréat en génie informatique soumis par l'Université McGill et l'Université du Québec (UQAC)	1987-12-17
87.10	Plan de rationalisation des programmes de 2e et 3e cycles de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke	1988-02-19
87.11	Le développement du secteur de l'éducation	1988-02-19
87.12	Le système québécois d'aide financière aux étudiants	1988-02-19
87.13	Amendement à la charte du Collège militaire royal de Saint-Jean pour lui permettre de décerner des diplômes de 2e et de 3e cycles	1988-03-18
87.14	Projet de règlement précisant les diplômes donnant accès à la Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec	1988-05-20
87.15	Projet de règlement modifiant le règlement déterminant les diplômes donnant accès à la Corporation professionnelle des psychologues du Québec	1988-05-20
87.16	Quatre programmes pour lesquels des rapports d'évaluation ou d'évolution avaient été demandés	1988-05-20
87.17	Rapport de la visite du Conseil des universités à l'Université de Sherbrooke	1988-05-20
87.18	Projet de programme de doctorat (Ph.D.) en sciences de la réadaptation soumis par l'Université McGill	1988-06-16

— Autres publications du Conseil des universités en 1987-1988

Étude sectorielle en sciences sociales et annexes	1988-04
Dix-huitième rapport annuel 1986-1987	1987-10

Annexe II

Liste des membres des comités statutaires

Liste des membres du Comité des programmes

Nom	Fonction	Date d'expiration du mandat
Président :		
Monsieur Bernard Bonin	Président du Comité des programmes et Président de la Commission de la recherche universitaire Conseil des universités Sainte-Foy	29 avril 1990
Membres :		
Monsieur René J.A. Chouinard	Directeur Département des sciences appliquées Université du Québec à Chicoutimi Chicoutimi	20 février 1990
Monsieur Yves Clermont	Professeur Département d'anatomie Université McGill Montréal	20 février 1989
Madame Francine Denizeau	Professeure Département de chimie Université du Québec à Montréal Montréal	20 février 1990
Monsieur André Juneau	Président-directeur général Biro inc. Québec	20 février 1989
Monsieur Normand Larochelle	Doyen Faculté des sciences Université de Sherbrooke Sherbrooke	20 février 1989
Madame France Normand	Étudiante Université du Québec à Trois-Rivières Trois-Rivières	20 février 1989
Monsieur Claude Rochette	Professeur Département de langues et linguistique Université Laval Sainte-Foy	20 février 1989
Monsieur Lucien Saint-Pierre	Aide pédagogique individuel Collège de Bois-de-Boulogne Montréal	17 septembre 1989
Monsieur François Vaillancourt	Directeur adjoint Département des sciences économiques Université de Montréal Montréal	20 février 1989
Observateurs :		
Monsieur Louis Pelletier	Directeur Direction de l'enseignement Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science	

Liste des membres du Comité des programmes (suite)

Nom	Fonction	Date d'expiration du mandat
Monsieur Michel Desgagnés	Professionnel Direction de l'enseignement Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science	
Secrétaire :		
Monsieur Yves Prayal	Agent de recherche Conseil des universités Sainte-Foy	

Liste des membres de la Commission de la recherche universitaire

Nom	Fonction	Date d'expiration du mandat
Monsieur Bernard Bonin	Président	29 avril 1990
Monsieur Ray Bartnikas	Institut de recherche d'Hydro-Québec Varennes	25 mai 1991
Monsieur Alain B. Haurie	Professeur École des Hautes Études Commerciales Groupe d'études et de recherches en analyse des décisions (GERAD) Montréal	23 avril 1989
Madame Alegria Kessous-Elbaz	Professeure Institut du Cancer de Montréal Montréal	23 avril 1989
Monsieur Claude Lajeunesse	Président-directeur général Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) Montréal	16 décembre 1990
Madame Maryse Lassonde	Professeure Département de psychologie Université de Montréal Montréal	16 décembre 1990
Monsieur Jacques Mathieu	Directeur Centre d'études sur la langue, les arts et les traditions populaires des francophones en Amérique du Nord (CELAT) Faculté des lettres, Université Laval Sainte-Foy	25 septembre 1988
Monsieur Bernard Robaire	Professeur Faculté de pharmacologie et de thérapeutique Université McGill Montréal	25 mai 1991
Monsieur Benoît Robert	Étudiant École Polytechnique Montréal	23 avril 1989

Liste des membres de la Commission de la recherche universitaire (suite)

Nom	Fonction	Date d'expiration du mandat
Observateurs :		
Monsieur Philippe Bergeron	Directeur des affaires académiques Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science Québec	
Madame Christiane Querido	Présidente-directrice générale Fonds FCAR Sainte-Foy	
Monsieur Camil Guy	Secrétaire Conseil de la science et de la technologie Québec	
Secrétaire :		
Madame Manon Bourgeois	Agente de recherche Conseil des universités Sainte-Foy	
Recherche :		
Madame Diane Duquet	Agente de recherche Conseil des universités Sainte-Foy	

Liste des membres du Comité du financement

Nom	Fonction	Date d'expiration du mandat
Madame Anne Marrec	Présidente	
Membres :		
Monsieur Michel Bélanger	Trésorier Communauté urbaine de Montréal Montréal	20 mai 1988
Monsieur Jacques Bourgeois	Professeur École des Hautes Études Commerciales Montréal	20 novembre 1988
Madame Mireille Brochu	Secrétaire générale Conseil de recherche en sciences naturelles et génie Ottawa	20 juin 1988
Monsieur Julien Constantin	Professeur Université de Sherbrooke Sherbrooke	21 février 1988
Monsieur André Gamache	Adjoint au président Communauté urbaine de Montréal Montréal	20 mai 1990
Madame Dominique Labrecque	Étudiante Université de Sherbrooke Sherbrooke	18 avril 1988
Monsieur Yvon Lussier	Bureau de la recherche institutionnelle Université du Québec à Montréal Montréal	20 novembre 1988

Liste des membres du Comité du financement (suite)

Nom	Fonction	Date d'expiration du mandat
Monsieur Jean-Claude Moisan	Professeur Université Laval Sainte-Foy	20 novembre 1988
Monsieur Robert Morrison	Professeur Université McGill Montréal	19 février 1990
Monsieur Yvon Trudeau	Trésorier Université de Montréal Montréal	20 novembre 1988
Observateur :		
Monsieur Martin Desmeules	Directeur des ressources matérielles et financières Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science Québec	
Secrétaire :		
Monsieur Jean-Marc Robichaud	Agent de recherche Conseil des universités Sainte-Foy	

Annexe III

Liste des membres des Comités ad hoc en fonctionnement en 1987-1988

Liste des membres du Comité de l'étude sectorielle en sciences sociales

Nom	Fonction
Président :	
Monsieur Louis Maheu	Professeur Département de sociologie Université de Montréal Montréal
Membres :	
Monsieur Claude Bariteau	Professeur Département d'anthropologie Faculté des sciences sociales Université Laval Sainte-Foy
Monsieur André Bernard	Professeur Département de science politique Université du Québec à Montréal Montréal
Monsieur Bernard Bonin	Président du Comité des programmes et Président de la Commission de la recherche universitaire Conseil des universités Sainte-Foy
Monsieur Normand Brouillette	Professeur Département de sciences humaines Université du Québec à Trois-Rivières Trois-Rivières
Madame Sheila Goldbloom	Professeure Département de service social Université McGill Montréal
Madame Tannis Arbuckle-Maag	Professeure Département de psychologie Université Concordia Montréal
Secrétaire:	
Monsieur Richard Simoneau	Conseil des universités Sainte-Foy

Liste des membres du Comité de travail relatif à la participation du gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire

Nom	Fonction
Présidente:	
Madame Anne Marrec	Secrétaire générale et Présidente du Comité du financement Conseil des universités Sainte-Foy
Membres :	
Monsieur Paul Bélanger	Directeur général Institut de recherche appliquée sur le travail Montréal
Madame Lise Bissonnette	Affaires québécoises et canadiennes Fondation C.R. Bronfman Montréal
Monsieur Claude E. Forget	Institut de l'Amiante Montréal
Monsieur Patrice Garant	Faculté de droit Université Laval Sainte-Foy
Me Andrée Lajoie	Université de Montréal Montréal
Monsieur Gilles Paquet	Faculté d'administration Université d'Ottawa Ottawa
Secrétaire :	
Madame Ginette Decoste	Agente de recherche Conseil des universités Sainte-Foy
Recherche :	
Monsieur Jean-Marc Robichaud	Agent de recherche Conseil des universités Sainte-Foy

Liste des membres du Comité sur la planification et la coordination

Nom	Fonction
Président :	
Monsieur Jacques L'Ecuyer	Président Conseil des universités Sainte-Foy
Membres :	
Madame Mireille Brochu	Secrétaire générale et Directrice des communications Conseil de recherche en sciences naturelles et génie (CRSNG) Ottawa
Madame Thérèse Gouin-Décarie	Professeure Université de Montréal Montréal
Monsieur Yvon Lussier	Directeur Bureau de la recherche institutionnelle Université du Québec à Montréal Montréal
Madame Anne Marrec	Secrétaire générale et Présidente du Comité du financement Conseil des universités Sainte-Foy
Monsieur Claude Rochette	Professeur Université Laval Sainte-Foy
Secrétaire :	
Monsieur Paul Lewis	Agent de recherche Conseil des universités Sainte-Foy

Annexe IV

Liste nominative de la permanence du Conseil

Présidence du Conseil

Monsieur Jacques L'Ecuyer
Président
Madame Micheline Poitras
Secrétaire
Monsieur Richard Simoneau
Cadre

Secrétariat général et administration

Madame Anne Marrec
Secrétaire générale
Madame Noëlla L. Paradis
Secrétaire
Madame Cécile Joly
Secrétaire administrative
Monsieur Giao Le Hoang
Analyste en informatique
Madame Nicole Lavertu
Secrétaire
Madame Jacqueline Giroux-Labbé
Secrétaire
Madame Marie-Paule Beaulieu
Auxiliaire de bureau

Agent(e)s de recherche

Madame Ginette Decoste
Madame Diane Duquet
Monsieur Paul Lewis
Monsieur Laval Tremblay
(jusqu'en octobre 1987)

Comité des programmes

Monsieur Bernard Bonin
Président
Monsieur Yves Prayal
Secrétaire du Comité
Madame Rita D. Grant
Secrétaire

Commission de la recherche universitaire

Monsieur Bernard Bonin
Président
Madame Manon Bourgeois
Secrétaire de la Commission
Madame Michelle Boisvert
Secrétaire

Comité du financement

Madame Anne Marrec
Présidente
Monsieur Jean-Marc Robichaud
Secrétaire du Comité
Madame France L. Tremblay
Secrétaire

Centre de documentation

Madame Michèle Lavoie
Bibliotechnicienne

Conseil des
universités